

PLU

4.8 PLAN DE REPERAGE DU PATRIMOINE

identifié au titre de l'article L 123-1 7° du code
de l'urbanisme

Plan complet: Montreuil-sous-Bois

PLU approuvé le : 13 septembre 2012
Vu pour être annexé à la délibération du 13 septembre 2012



■ REPERAGE DU PATRIMOINE IDENTIFIE AU TITRE DE L'ARTICLE L 123-1 7° DU CODE DE L'URBANISME

